



Communiqué de presse
22 septembre 2022

Enquête emballages alimentaires Des efforts de sobriété sont indispensables

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite loi AGEC, publiée début 2020, fixe des objectifs de réduction des emballages, notamment en plastique. La CLCV a étudié les emballages de plus de 250 produits alimentaires* et dénonce plusieurs pratiques problématiques : suremballage, emballages peu remplis, ...

Des emballages démesurés et inutiles

Céréales, graines, fruits secs, biscuits, mais aussi acras ou saucisses, de très nombreux emballages sont remplis majoritairement... de vide ! La palme revient à des paquets de ravioles, d'amandes, de granola ou de lardons, qui contiennent 55 % de vide ! De nombreux produits sont entourés par un emballage qui semble inutile : film plastique autour de boîtes de thé, de chocolats ou de légumes, manchon cartonné autour de yaourts, de compotes ou de pizzas. Ces suremballages sont bien souvent le support d'un visuel attrayant ou de messages marketing. Ils ne semblent pas jouer un rôle essentiel puisque ces mêmes produits existent de plus en plus sans emballage superflu.

Face à ces constats, il est possible pour le consommateur d'adopter de bonnes pratiques : privilégier les produits sans suremballage, éviter les emballages en portions, penser au vrac et réutiliser les emballages quand cela est possible.

La CLCV demande aux professionnels de privilégier les emballages utiles pour la préservation et le transport, simples (un seul matériau), légers et composés de matériaux recyclables.

Plastique et carton : un taux de recyclage à améliorer

L'acier et le verre sont les matériaux les mieux recyclés (respectivement 100 % et 88 %). Pour le plastique et le carton, c'est moins bon. Principalement en cause : le recyclage techniquement encore impossible de certains plastiques, et le non-respect du tri des emballages qui sont jetés dans le tout-venant. Rappelons que triés, les emballages en plastique et en carton ont la possibilité d'être recyclés. Mais s'il est plutôt facile pour le consommateur de trier dans la bonne poubelle chez soi, cela devient compliqué dans les lieux nomades qui souffrent très souvent de l'absence de poubelles de tri.

La CLCV demande aux pouvoirs publics de renforcer les dispositifs de tri dans les lieux publics pour capter les emballages nomades (canettes, bouteilles en plastique, emballages sandwich...) et de mettre en place des actions de pédagogie à l'attention des consommateurs pour améliorer la collecte.

Sur les millions de tonnes de déchets produits chaque année, les déchets ménagers n'en représentent que 11%, la grande majorité étant les déchets du BTP. Cependant, les déchets ménagers et notamment les emballages alimentaires représentent une part importante des déchets abandonnés dans la nature et participent de façon non négligeable à la pollution de notre environnement.

**Relevé réalisé entre fin février et mi-mai 2022 dans 9 enseignes de la grande distribution.*